

Canent

Inférieure

REPUBLIQUE FRANCAISE

10. Rochefort

Commune de Royan

nton de Royan

OBJET :

Séance du 12 Juin 1947

Abri pour les
passagers du car

47055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Juin 1947

L'an mil neuf cent quarante sept, le quinze du mois de Juin, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Charles, Maire, en session ordinaire, d'après convocations faites le 7 Juin.

ETAIENT PRESENTS : M. REGAZONI Charles, Veyssière, Rochedereux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, Melle Nikosky, M. Bandet, Pérandean, Grassensmeyer, Chollat, Boulerne, Frugnaud, Conge, Chazeau, Senelier Ollivier, Conseil

Excusés : MM. Arrivé, Boachet, Cousin t, Domecq, Erot, Simon, Savignac, Thomas.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1931, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Conge ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance.

Il y a un an la Municipalité avait décidé de faire édifier au carrefour de la Porte un petit abri pour les passagers des cars, qui en cet endroit complètement rasé par le bombardement ne pouvaient trouver alentour aucun endroit pour se protéger de la pluie et du vent.

Pour permettre à la Perception de payer régulièrement la dépense qui s'élève à 14.528 frs, il est nécessaire que le Conseil prenne une délibération indiquant qu'il accepte le principe et le montant de la dépense et précise que le mandatement sera effectué sur le crédit réservé à l'entretien des bâtiments communaux. B.P. 1947 -

Adopté

Maire

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an
eusdits.

Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVÉ

La Rochelle, le -3 JUIL 1947

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général,



POUR EXTRAIT COMPTABLE

Le Maire,

